

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

SEANCE DEMATERIALISEE DU 19 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021-035

Objet : Modalités d'accès au Master MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » 2nd Degré – Parcours NSI « Numérique et Sciences Informatiques ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L61.3-2 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment son article 4 I ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Conseil Académique Plénier du 23 mars 2021 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président Formation.

Approuve les modalités d'accès au Master MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » 2nd Degré – Parcours NSI « Numérique et Sciences Informatiques » au titre de l'année universitaire 2021-2022 comme annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 26 voix pour et 3 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 19 avril 2021


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-035**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 3 MAI 2021
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

SELECTION MASTER année 2021-2022

CHAMP	EEF	DOMAINE	Autre Domaine
MENTION	MEEF -2D		
PARCOURS	Numérique et sciences informatiques		
Date d'ouverture de la campagne de recrutement M1	01/04/2021	Date de fermeture de la campagne de recrutement M1	25/05/2021
Date prévisionnelle de la commission de sélection* M1	14/06/2021	Ouvert à la rentrée 2021 (OUI / NON)	OUI
Capacité de la mention M1		Capacité du parcours M1	30
Date d'ouverture de la campagne de recrutement M2		Date de fermeture de la campagne de recrutement M2	
Date prévisionnelle de la commission de sélection* M2		Ouvert à la rentrée 2021 (OUI / NON)	NON
Capacité de la mention M2	/	Capacité du parcours M2	/

* Indiquer au choix : une date fixe, ou bien la mention « au fil de l'eau »

Pièces constitutives du dossier (répondre seulement par OUI ou NON) / Si OUI : Renseigner les critères

Pièces constitutives	Demandées OUI/NON	Critères d'appréciation
Relevé de notes du baccalauréat	NON	Matières examinées :
Relevés de notes des études supérieures	OUI	<p>Matières examinées : matières scientifiques</p> <p>Matières fondamentales pour lesquelles l'absence de connaissances est rédhitoire : matières scientifiques</p> <p>Le redoublement ou la compensation sont-ils des critères d'appréciation ? (O/N) OUI</p> <p>Analyse de la cohérence entre le parcours suivi et le diplôme envisagé ? (O/N) OUI</p>
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel	OUI	<p>Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel</p> <p>Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe)</p> <p>Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire)</p>
Curriculum Vitæ détaillé	OUI	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences précédentes et de cerner des éléments de personnalité du candidat

Lettres de recommandation <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>		Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger <input checked="" type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Niveau CECRL attendu : C1
Niveau de langue en anglais <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Niveau CECRL attendu : B2 au minimum
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire...) <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Élément permettant d'évaluer la pertinence des travaux effectués au regard du diplôme souhaité
Justificatifs d'expérience professionnelle <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Élément permettant d'apprécier l'adaptation du profil aux exigences du diplôme souhaité
Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (pour les formations en alternance) <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature
Document attestant d'une compétence complémentaire (préciser) <input type="checkbox"/> <i>Obligatoire</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Facultatif</i>	OUI	
Entretien oral	NON	L'entretien oral fait suite à une phase de présélection sur dossier. Il permet d'apprécier les qualités du candidat sur son savoir être, l'expression, la clarté et la cohérence d'un raisonnement, le degré de motivation du candidat et la pertinence des réponses supposant une préparation à cet entretien.